



Organe trimestriel de
L'UNION FÉDÉRALE DES MINEURS C.F.D.T.
Siège administratif :
22 Rue de Metz
57800 FREYMING-MERLEBACH
B.P. 116 - Tél : 87 04 71 75

Inscrit à la Commission Paritaire sous le numéro 511 D 73
Direction : Jean-Marie SMENTEK

N° 8 - MAI 1989

IMP. SARREGUEMINOISE - Dépôt légal 2^{ème} trimestre 1989

SOMMAIRE

- P. 1 Editorial
- P. 2 Liste Electorale
- P. 3 Objectif dépassé
- P. 4 Accord Salarial 1989
- P. 5 Lettre
- P. 6 Un conflit précoce ?
- P. 7 Bassin Potassique
- P. 8 La valse des PDG
- P. 9 Retraités
- P. 10 Mineurs de l'Ouest
- P. 11 Hirtzenstein
- P. 12 Aides ménagères CFDT
- P. 13 Elections - Mines de Potasse et EMC
- P. 14 Indemnités de chauffage
- P. 15 Fête du 1^{er} mai
- P. 16 Nord - Pas de Calais



ÉDITORIAL

Le 7 Juin auront lieu les élections pour le renouvellement des Conseils d'Administration de Charbonnage de France et des Houillères de Bassin ainsi que de la COGEMA et des Conseils de Surveillance des Mines de Potasse.

Les enjeux de ce nouveau mandat seront importants pour l'avenir de l'industrie minière.

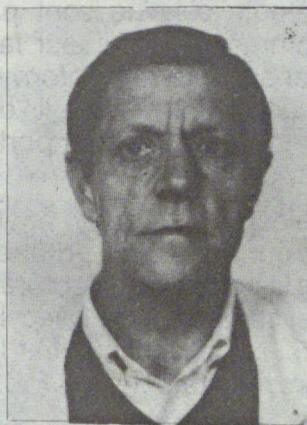
Pour charbonnages de France, la politique énergétique actuelle basée uniquement sur des données économiques ponctuelles, laisse peu de place au charbon.

La fermeture du Nord-Pas-de-Calais, prévue pour fin 1991, pose d'énormes problèmes économiques et sociaux pour les travailleurs, leur famille, la région. Il faudra se battre pour maintenir certains établissements en activité permettant de pérenniser des emplois.

Dans le centre-midi, la politique engagée va conduire, à court terme, à la fermeture de plusieurs houillères. Les choix qui seront faits seront d'importance, notamment pour la Provence.

Les prévisions pour le bassin de Lorraine ne sont pas optimistes.

Il faudra résoudre les problèmes d'écoulement et notamment dans le cadre du contrat



Pierre GROUSSARD
Secrétaire Général adjoint
de l'U.F.M.

E.D.F.-C.D.F. qui expire fin 1993.

Pour les mines de potasse et le groupe EMC (Entreprise Minière Chimique) cette élection revêt une importance particulière, car à l'heure où l'on parle beaucoup de restructuration de la chimie, les administrateurs auront un rôle très important à jouer.

Dans certains couloirs des ministères, certains technocrates parlent de fermeture accélérée des Mines de Potasse, ce qui serait catastrophique pour le bassin potassique. Il faut continuer à se battre pour l'exploitation totale du gisement.

La situation à COGEMA n'est pas plus séduisante, le plan social imposé par la direction et qui conduit à supprimer 320 emplois n'est certainement pas la dernière attaque sur les problèmes d'emploi dans ce sec-

Suite de la page 1

teur. Nos administrateurs là aussi auront du pain sur la planche pour sauvegarder les emplois dans les mines d'uranium.

De nombreux dossiers importants devront être traités pendant ce mandat. Il nous faudra être efficaces et solidaires pour obliger les directions et les pouvoirs publics à prendre en compte les objectifs et les propositions de la C.F.D.T.

Les Administrateurs qui nous représenteront dans ces conseils seront des militants compétents s'ils ne sont pas des hommes seuls, il leur faudra aller sur le terrain, informer, et recueillir l'information. Ils devront être les véritables porte-paroles de la C.F.D.T.

Ces élections seront également pour la C.F.D.T., d'être à travers la campagne électorale, encore sur le terrain avec les travailleurs, afin d'amplifier les derniers résultats de la C.F.D.T.

Il nous appartient à tous, militants, adhérents, sympathisants, d'être les artisans du succès de la C.F.D.T. pour assurer l'avenir de la profession.

Amplifier les derniers résultats de la C.F.D.T., c'est être sur le terrain avec les travailleurs, devant, pendant et après la campagne électorale.

Pierre Groussard

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CHARBONNAGES DE FRANCE

SCRUTIN DU 7 JUIN 1989

LISTE ÉLECTORALE

DES ADMINISTRATEURS EFFICACES AU SERVICE DES TRAVAILLEURS

Liste soutenue par



GROUSSARD Pierre

Secrétaire Général NPDC

LIONELO Angélo

Secrétaire Général de Lorraine

VALENTIN Jean-Pierre

Boutefeu - Marienau Lorraine

FAUCHON Bruno

Secrétaire Général - Centre-Midi

KLAKOCER François

Chef d'Equipe - Centrale Huichet

KROL Bruno

Ouvrier usines - Agglo

CHARMEUX Patrice

Ajusteur Mécanicien - Merlebach Jour

LE MARECHAL Yves

Ingénieur CDF

JACOBY Alain

Ouvrier de Métier - A.C. 1



DES MINEURS AU SERVICE DES MINEURS



LORRAINE OBJECTIF DÉPASSÉ REUMAUX EN TÊTE DU BASSIN

C'est par ce titre que débute le feuillet mensuel d'information de l'U.E. Reumaux.

Il est vrai que le personnel du siège a fourni un effort considérable ces derniers mois, battant des records de production au charbon et d'avancement au quartier Rocher ainsi qu'au préparatoire charbon avec l'aide de tous les services généraux fond et jour.

Mais pas un des travailleurs du siège Reumaux n'a eu le fruit de son labeur, à part une augmentation de salaire ridicule, souvent récupérée les mois suivants, ou un bleu de travail tout aussi ridicule ou un diplôme... Et si les mineurs de Reumaux sont en tête du Bassin pour la productivité, ils ne le sont pas au niveau des salaires.

Quoi qu'il en soit, nous avons à la C.F.D.T., d'autres conceptions sur la participation du personnel.

Il n'y a pas de honte, quels que soient l'endroit ou les fonctions que l'on occupe, pour que l'entreprise améliore ses résultats.

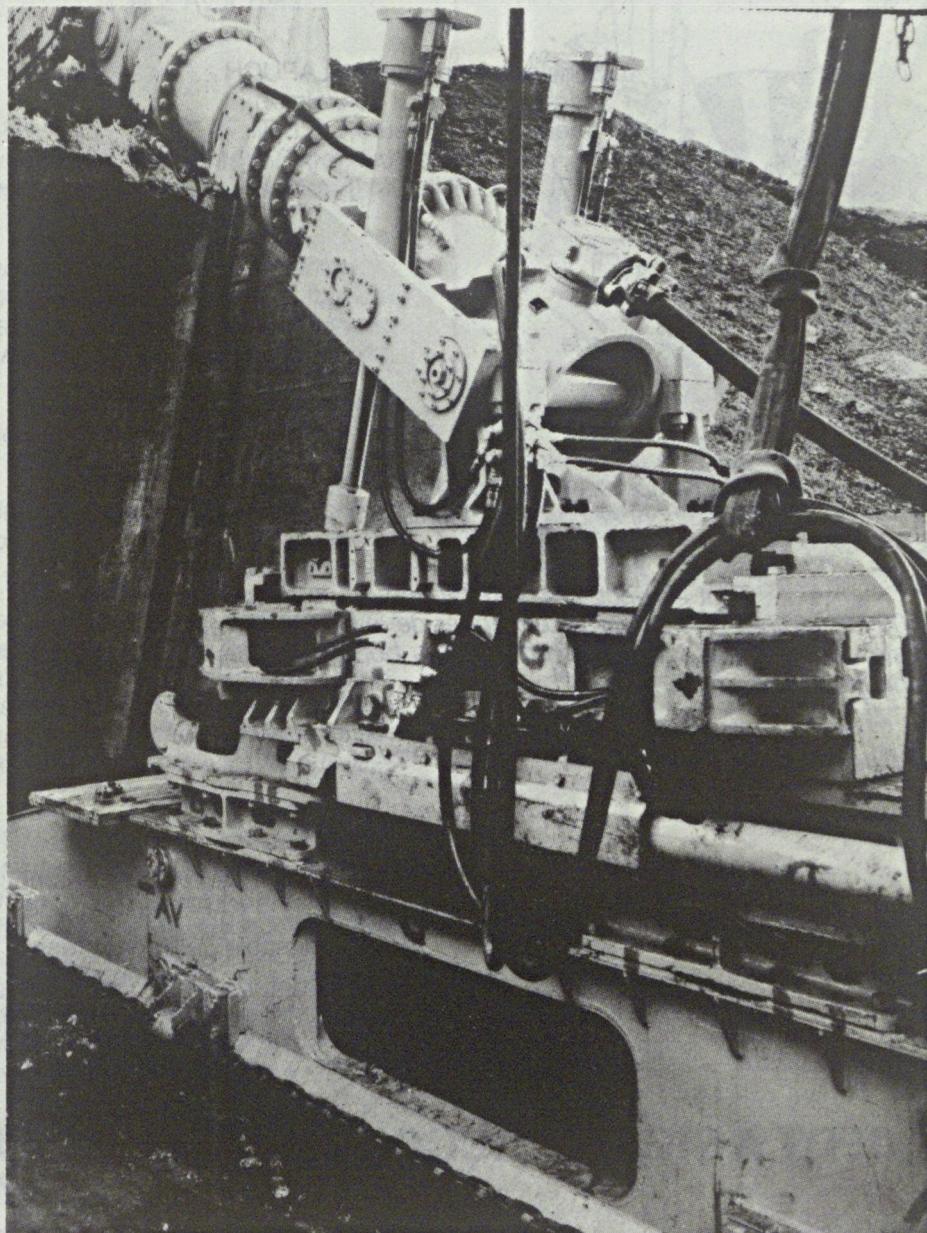
Mais, pour la C.F.D.T., cela n'est possible que si le personnel est réellement motivé et le salaire en est le meilleur moyen.

REUMAUX, c'est aussi une infirmerie décentralisée de la polyclinique, où l'on cache les accidentés.

Une certaine hiérarchie fait du chantage au personnel blessé pour qu'il ne prenne pas d'arrêt, les travaux au jour sont devenus coutumiers, que ce soit dans les bains-douches, à la lampisterie ou au puits Nord.

Pour la C.F.D.T., l'état d'esprit sécurité se fait à tous les niveaux avec une réelle volonté d'aboutir et non avec des artifices qui s'arrêtent aux ouvriers.

A la C.F.D.T., les mineurs ont toujours trouvé quelqu'un qui les a renseigné, conseillé, représenté ou défendu. De nombreux litiges ont été réglés favorablement pour les travailleurs, grâce à l'action de la C.F.D.T. Pour nous, il est clair que les représentants du personnel, à tous les stades de la vie syndicale, ne doivent pas être, dans l'intérêt des travailleurs, que des scribouillards mais être également présents au Puits.



La Confédération Démocratique du travail
Département International

Casablanca, le 7 Avril 1989

à Monsieur Jean-Pierre Klapuch
Secrétaire Général de L'Union
Fédérale des Mineurs C.F.D.T.
271, route de Soultz
68270 WITTENHEIM (France)

Cher Camarade,

Je tiens à vous transmettre les remerciements et les salutations du Camarade Noubir AMAOUI, Secrétaire Général de la C.F.D.T. pour votre soutien inconditionnel combien significatif aux mineurs grévistes de JERRADA.

Tout en accusant la réception de votre soutien matériel de : 2.500 FF, je tiens aussi à vous témoigner de la sympathie et des remerciements des grévistes qui garderont de très bons souvenirs de votre geste humanitaire très sacré.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales.

P. Le Secrétaire Général
KAFOUNI Houcine
Responsable du Département
International

POTASSE

LA CFDT A SIGNÉ L'ACCORD SALARIAL 1989

L'accord salarial 1989 aux mines de potasse a été signé par la CFDT pour les raisons suivantes :

- Maintien du Pouvoir d'Achat en 89 (hors GVT) ce qui est une avancée non négligeable quand on sait que depuis 82 nous avons perdu en moyenne 6300 F de salaire lié au terme GVT.

- La clause de revoyure permet le réajustement début 90 des salaires par rapport au dérapage des prix.

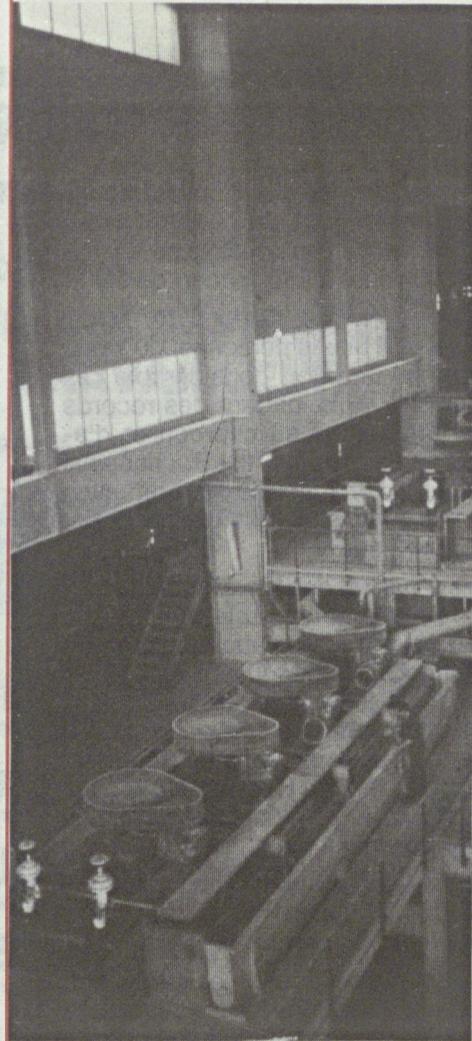
- L'accord 89 est meilleur que celui de 88 qui à l'époque a été signé par toutes les organisations syndicales.

En 89 seules la CFDT - la CFTC et FO ont signé.

La CGT ayant signé en 88 a connu quelques problèmes politiques et de ce fait ne souhaite pas signer celui de 89. En plus 89 étant une année électorale (conseils de surveillance, CE et SSM) c'est la bonne occasion pour taper sur la CFDT en critiquant le contenu de l'accord, pourtant meilleur que celui de 88.

- Règle n° 1 :

Des avancées ont été obtenues sur ce point. Cette règle a été ramenée à 12 ans pour tout le monde et à 10 ans sous certaines conditions. Quelques mesures d'assouplissement de cette règle ont également été obtenues.



MINES DE POTASSE D'ALSACE SA
Batterie des cellules de flottation à l'usine
de traitement du minerai de la mine Amélie à Wittelsheim

- Indemnité spéciale de nuit :
Elle passe de 12,15 F à 17,50 F.

- La CFDT et les mineurs souhaitaient prendre ce que nous donne cet accord et mener la lutte sur la revalorisation du métier de mineur.

Ces 2 choses sont en effet, à disso-
cier. L'accord salarial est un accord ponctuel sur un temps déterminé, alors que notre métier est dévalo-
risé depuis de nombreuses années.

Depuis 1974 aucune nouvelle mesure globale dans le domaine des classifications n'a été prise, alors que la technicité augmente, le personnel devient polyvalent de plus en plus du fait du manque de personnel, et la classification exi-
gée est de plus en plus importante.

La CFDT a proposé aux autres syn-
dicats de définir un cahier revendi-
catif commun permettant d'une part d'obtenir des avancées sur la revalorisation du métier de mineur, et d'autre part d'envisager les actions nécessaires pour y arriver.

Monsieur GUERTIT
Secrétaire du Comité
d'Entreprise Bassin

HBNPC
DOUAI

Douai,
le 3 Avril 1989

Monsieur le Secrétaire,

Lors de la réunion du 24 Juillet 1987, le Comité d'Entreprise Bassin des HBNPC avait clairement délibéré sur le devenir des Activités Sociales et Culturelles.

La C.F.D.T. s'était pleinement associée à cette démarche qui répondait aux aspirations des travailleurs et objectifs qu'elle s'était fixée, à savoir la pérennisation des Activités Sociales et Culturelles au delà de la durée de vie du Comité d'Entreprise, leurs ouvertures à la profession et à la région.

La C.F.D.T. a d'ailleurs, à plusieurs reprises depuis 1984, formulé par écrit ces réflexions et propositions allant dans ce sens.

En adoptant les statuts et le protocole relatif à la mise en place d'une association de gestion, le Comité d'Entreprise a souverainement légalisé la création d'une structure de gestion parallèle à celle du C.E. devant permettre à terme, la pérennisation de ces activités sociales et culturelles.

Les textes, statuts et protocoles avaient été élaborés dans l'optique de la période de superposition des structures C.E. et Association (période qualifiée de phase probatoire) dont la durée serait fonction des échéances qui pèsent sur l'entreprise et son Comité Central. Il est donc évident que si dès à présent on se place dans la perspective de l'après C.E., ces présents statuts ne sont pas adaptés aux conditions nouvelles qu'imposeraient ce changement de situation.

En conséquence, la C.F.D.T. associera à toutes démarches visant à actualiser ces statuts en participant à la constitution d'un groupe de réflexion, comme cela avait été fait lors de l'élaboration des présents statuts et dont la mission sera de proposer à la CASC et au C.E.B., les modifications nécessaires au bon fonctionnement de l'association de gestion. S'il est indispensable de procéder à ces modifications, il n'en demeure pas moins vrai qu'aucun caractère d'urgence ne sied à la situation, en effet, les échéances connues actuellement se situent aux environs de fin 1991 et cela nous donne la possibilité de procéder à ces adaptations sans précipitation.

Pour la C.F.D.T., une modification de statuts dans l'état actuel peut se concevoir pour deux raisons essentielles :

1. Une adaptation permettant de combler quelques lacunes apparaissant à l'usage,
2. Une modification permettant le fonctionnement pour l'après-C.E. (donc pas applicable immédiatement).

Toutes autres modifications à caractère ponctuel ou conjoncturel apparaîtraient comme partisanes, ne trouvant leurs justifications que dans la défense d'intérêts personnels.

Les modifications apportées aux statuts lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Loisirs-Voyage-Evasion du 28 Mars 1989, ne s'apparentent à aucune de ces deux raisons, bien au contraire, elles visent à affirmer des rapports de force sur des critères et des références figées qui sont inacceptables et contribuent à marginaliser certaines organisations syndicales.

Ces modifications faits à la hâte et sans concertation préalable, bafouent les règles actuelles :

- Représentativité figée sur le mandat actuel alors qu'il y aura des élections en 1990 ;

Renseignements pour classes ou CE : « La révolution du jeu »,
251, avenue
Daumesnil
75012 Paris.
Tél. : 46.28.89.87



CFDT-MAGAZINE N° 127 MAI 1988



Suite de la page 5

- Augmentation du nombre d'administrateurs avec répartition différente des règles fixées dans l'article 5 du protocole (3 postes d'administrateurs pour les 3 organisations syndicales impliquées dans ces modifications de statuts) ;
- Le changement des quorums ;
- L'élection au deuxième tour, du candidat de l'organisation syndicale la plus représentative et non du plus âgé ;
- La possibilité, sans raison majeure, de remettre en cause de mandat de président ou des membres du bureau à n'importe quel moment sans tenir compte des échéances.

Pour la C.F.D.T., l'expression de la démocratie suppose le respect d'un certain nombre de règles, règles que la C.F.D.T. avaient acceptées lors de l'adoption des statuts, le 24 Juillet 1987.

Les modifications des statuts apportées lors de l'Assemblée du 28 Mars 89, procèdent d'une adaptation à partir de considérations partisanes conduisant rapidement à l'anarchie.

Pour toutes ces raisons, la C.F.D.T. ne peut adhérer à ces nouveaux statuts qui dénaturent complètement l'objet de l'ancienne association et, de ce fait, se voit contrainte de se retirer de cette association.

Pour autant, la C.F.D.T. entend continuer à assumer au sein du Comité d'Entreprise Bassin, dans le cadre de la commission des Activités Sociales et Culturelles et de son bureau, ses responsabilités et à veiller aux intérêts des travailleurs de la profession, ceci sans a priori, dans le cadre des dispositions prévues au protocole relatif à la mise en place d'une association de gestion des Activités Sociales et Culturelles du Comité d'Entreprise des HBNPC.



ARDOISIÈRES D'ANGERS : UN CONFLIT PRÉCOCE ?

Au début de ce mois de mars, on a redécouvert une entreprise symbole de l'Anjou dans un conflit social inhabituel pour elle depuis de longues années. Après les batailles pour l'emploi chèrement payées ces dernières années (15 à 17 % de perte de pouvoir d'achat depuis 1982), les salariés ont découvert à l'automne que leur entreprise était convoitée du fait de ses bons résultats de 1988 : les ventes d'ardoises (43 000 T), bien supérieures à la fabrication (33 000 T) ont permis un destockage massif, et le chiffre d'affaires en hausse permet un certain optimisme pour 1989.

C'est dans ce climat que s'engagent les négociations salariales : la Direction emmenée par le nouveau PDG, M. CHARRIAU propose une hausse de 3 % sur l'année et une revalorisation du SMARG (Salaire Minimum Ardoisier Garanti) de 6 %. Une clause de rendez-vous est également proposée.

Le 28 Février, les travailleurs réunis sur les chantiers de Trélazé et La Pouëze rejettent ces propositions jugées insuffisantes et entament le premier jour de grève d'un conflit qui va en durer 10..

Se fondant sur la reprise économique de la Société, les mineurs veulent stopper les sacrifices consentis depuis 1980 et réclament 5 % de revalorisation salariale pour 89. La Direction, quant à elle, reste prudente sur l'embellie économique : après le 27 février, elle ne reviendra plus jamais sur ses propositions.

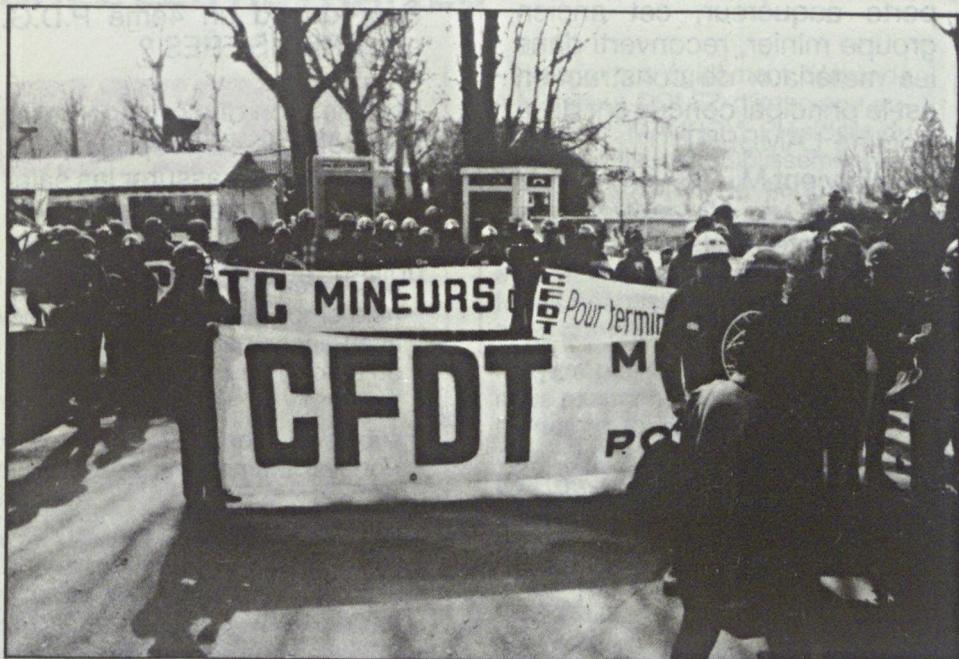
C'est le blocage total que l'intersyndicale CFDT - CGT - FO va tenter de rompre jour après jour par de multiples actions : manifestations à Angers, occupation du siège social, demande d'un conciliateur, occupation du chantier de La Pouëze. L'impasse est totale, et dans un climat de plus en plus politisé à l'approche du 1^{er} tour des Municipales, un incident grave ponctue le 4^e jour de grève où un mineur est blessé par un automobiliste irascible.

Les discussions avec la Direction n'évolueront pas, et malgré un vote pour la poursuite de la grève le 7 mars, les ouvriers de La Pouëze reprennent le travail le 8 mars ; après une ultime manifestation à Angers, le chantier de Trélazé reprend lui aussi son activité.

En respectant la traditionnelle unité syndicale, l'analyse CFDT au lendemain de la négociation salariale consistait à ne pas s'engager dans un conflit long face à une Direction nouvellement installée, qui ne pouvait donc perdre la face, mais à engranger les éléments pour une négociation forte à l'automne 89.

Qu'en sera-t-il après ce conflit qui risque de démobiliser les salariés pour l'avenir ? Si les syndicats doivent en tirer des leçons, la Direction ne peut, quant à elle, se priver d'une analyse : les investissements financiers importants que des groupes nationaux lancent sur les Ardoisières (après Elysée Investissements en septembre, c'est IMETAL qui devient... propriétaire en mars 89) ne peuvent longtemps ignorer les investissements humains représentés dans l'entreprise.





Est-ce que les mineurs de Potasse doivent de nouveau descendre dans la rue ?



EST-CE QUE L'EMC A MIS LA CROIX SUR LE BASSIN POTASSIQUE ?

Ce titre peut choquer, mais à la lecture de la conférence de presse donnée par M. GREIF Président de l'EMC au Journal «Dernières Nouvelles d'Alsace» un certain nombre de déclarations nous inquiétait. Ces déclarations s'ajoutant à celles que M. Le Floch Prigent a faites à la FUC (chimie) - CFDT nous permettent une nouvelle fois de penser que le rapport rédigé par ce dernier ne sera pas favorable à l'avenir des M.D.P.A.

La CFDT demande une entrevue à M. GREIF afin qu'il nous fournisse des explications complémentaires.

En effet, ses déclarations ont peut-être dépassé ses pensées, il faudra qu'il nous le dise.

Face à toutes ces déclarations et à ces rumeurs la CFDT est intervenue auprès du Ministre de l'Industrie et auprès des parlementaires locaux afin que le maximum soit fait pour sauvegarder notre entreprise.

En face vous trouverez le texte intégral paru Mercredi dans les DNA.

D'une part en disant : «qu'aujourd'hui l'EMC ne peut pas encore vivre sans les M.D.P.A.» et que quelques lignes plus loin on envisage l'achat d'une nouvelle mine dans les 5 ans qui viennent, ne peut pas être garant de la réalisation du plan à long terme qui prévoit la fin des M.D.P.A. en 2004.

D'autre part, dans l'encart sur le stockage des produits toxiques, M. GREIF déclare «que le développement de la chimie doit se faire en Belgique, mais s'il y a une opportunité d'un projet en Alsace nous le soutiendrons». Entre, soutenir un projet et développer la chimie il y a tout un monde.

Est-ce que une fois de plus l'Alsace sera oubliée dans sa diversification ? Tous les ans nous perdons 300 emplois, par quoi seront-ils remplacés ?

Quand les mines étaient bénéficiaires tout le monde grattait la crème, y compris l'EMC et aujourd'hui la Belgique une nouvelle fois passe avant l'Alsace.

QUAND EST-CE QUE L'EMC
DÉFENDRA UNE STRATÉGIE
APRÈS MDPA

ARDOISIÈRES D'ANGERS LA VALSE DES P.D.G.

3 P.D.G. en 4 mois, à quand le 4ème ?

C'est la question que les salariés peuvent réellement se poser en ce printemps 89 car depuis plusieurs mois des événements se sont succédés rendant la situation inquiétante. L'année 88 restera marqué par des bouleversements dans les ARDOISIÈRES D'ANGERS et ses filiales de négoces, d'abord avec la prise de contrôle du groupe par de nouveaux actionnaires. En procédant à l'achat d'actions ARDOISIÈRES et LARIVIÈRE, le groupe «LABATI» obtient dans un premier temps une minorité de blocage, puis en lançant une OPE prend la majorité. Comme en affaire on ne fait pas de sentiment, le groupe «LABATI» revend ses parts à «ÉLYSÉE INVESTISSEMENTS», c'est ainsi que la plus ancienne dynastie patronale Ardoisière disparaît et que M. SOULEZ-LARIVIÈRE P.D.G. est remplacé par M. HERÈS J.P. le 16 octobre 88.

Fait sans précédent pour une Société cotée, le 26 octobre, tout le Conseil d'administration d'«ÉLYSÉE INVESTISSEMENTS» est révoqué. Les jours de M. HERÈS P.D.G. des Ardoisières sont alors comptés, la nouvelle équipe qui est mise en place à ÉLYSÉE, fait procéder à un audit financier, juridique et fiscal, elle n'écarte pas l'hypothèse de réviser sa politique industrielle et c'est alors que les Ardoisières voient arriver un 3ème P.D.G. M. CHARRIAU (par ailleurs D.G. chez LAMBERT fabriquant de tuiles), son passage aux Ardoisières sera marqué par un conflit en février et mars.

C'est également en Mars que «ÉLYSÉE INVESTISSEMENTS» se sépare des Ardoisières d'Anvers, «IMETAL» se

porte acquéreur, cet ancien groupe minier, reconvertis dans les matériaux de construction est le principal concurrent de la Société LAMBERT.

Que devient M. CHARRIAU à la Direction de 2 entreprises concurrentes ?

Pour quand un 4ème P.D.G. aux ARDOISIÈRES ?

La répétition des changements à la tête de l'entreprise n'est pas faite pour rassurer les salariés, à un moment où des décisions stratégiques importantes doivent être prises.



CHEZ LES RETRAITÉS

CFDT

L'action syndicale, c'est aussi faire avancer nos problèmes sur le plan législatif, aussi intervenons-nous régulièrement auprès du Député de Douai, Marc DOLEZ.

Avant son élection, nous lui avons soumis notre programme revendicatif.

Le 7 Octobre 1988, nous l'avons rencontré. Notre délégation lui a développé les différentes questions que nous aimions voir évoluer pour qu'elles aboutissent.

M. DOLEZ est intervenu auprès du Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale sur les questions suivantes :

- Les pensions de réversion des veuves sont restées dans le régime minier à 50 %, alors qu'elles sont généralisées à 52 % dans tous les régimes. La C.F.D.T. demande la même règle des 52 % pour les veuves de mineurs.

- Le pouvoir d'achat des retraités de la mine est freiné. La C.F.D.T. demande que les retraites évoluent en fonction des salaires.

- La lutte pour l'emploi et le partage du travail.

Pour décourager le cumul inadmissible retraites-salaires, nous serions d'avis de créer une surtaxe pour ces cumuls.

- Sur la situation des assurés sociaux qui s'adressent aux officines pharmaceutiques n'appliquant pas la réduction de 2,57 % et se voient ainsi pénalisés lors du remboursement.

- Sur l'augmentation de 1 % de la cotisation vieillesse (projet gouvernemental), nous demandons d'ouvrir rapidement des négociations, en vue de revoir fondamentalement le financement de la protection sociale, en y faisant contribuer toutes les sources de revenus.

- La législation actuelle prévoit l'affiliation des épouses bénéficiant de prestations au régime général, d'être reprises à ce dit régime. Compte tenu des difficultés du régime minier, nous demandons d'envisager que ces épouses et enfants puissent continuer à être pris en charge par le régime minier au-delà de soixante ans.

- Nous avons également demandé à Monsieur DOLEZ d'intervenir auprès de P. MAUROY, Président du CHR de Lille, cet établissement refusant d'accorder le tiers payant aux malades hospitalisés. Ce qui leur occasionne des complications et surtout l'avance du paiement du forfait hospitalier et autres facturations complémentaires.

N'ayant pas encore eu de réponse, nous relançons avec insistance notre demande, car nous estimons inconvenable la position de la Direction du CHR, alors que tous les établissements hospitaliers de la région pratiquent le tiers payant.

Avant de terminer ce papier, une réponse nous arrive du Ministère de la Solidarité et de la Santé, au sujet de la pension de réversion des veuves de mineurs. Nous vous la donnons intégralement.

«Depuis le 1er Septembre 1982, le taux de la pension de réversion a été porté de 50 à 52 % dans le régime général et les régimes légaux alignés sur lui (salariés agricoles, artisans et commerçants).

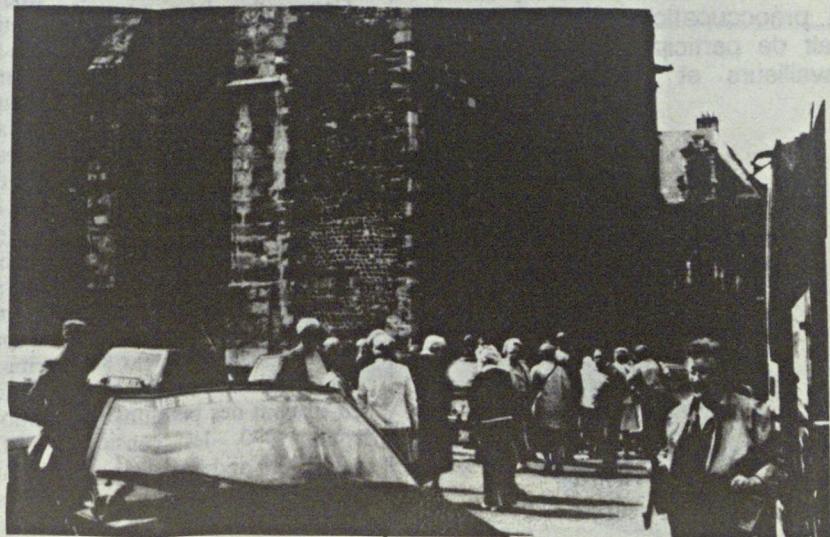
La mise en oeuvre d'une disposition similaire dans les régimes spéciaux, et notamment le régime minier ne saurait être envisagée sans un rapprochement des autres conditions d'attribution de ces pensions. Or, celles-ci sont moins rigoureuses dans les régimes spéciaux où un tel droit est ouvert aux veuves indépendamment de leur âge et de leurs ressources. Par ailleurs, les perspectives financières du régime minier rendent difficile une telle amélioration, même au profit d'une catégorie professionnelle aussi digne d'intérêt soit-elle.

(J.O. No 10 du 6/3/89)

- Un telle réponse mériterait la poursuite de l'examen plus approfondi de cette question. Nous demandons à nos camarades de l'Union Fédérale de poursuivre avec insistance cette affaire auprès du Ministère.

- Car, il existe une harmonisation à obtenir en n'oubliant pas la pénibilité et la situation particulière de la profession minière.

Jean-Marie LEMPEREUR



ARDOISIÈRES
D'ANGERS

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MINEURS C.F.D.T. DE L'OUEST JANVIER 1989

TÉMOIGNAGE

Il y a déjà quelques temps, notre Ami Fernand Pineau nous quittait. Il avait été durant des années militant et délégué C.F.D.T. dans les Ardoisières de Trélazé (aux Frênaise) également Président du Syndicat de Trélazé, ainsi que Administrateur de la S.S.M. de Trélazé dont il était le Vice-Président.

De nombreuses années d'actions et de luttes en commun aux côtés de Fernand Pineau défilent devant moi depuis sa disparition. Comment dans cette foule de souvenirs évoquer la personnalité de ce Camarade qui avait de grandes qualités peu courantes dans la société actuelle ?

Il faut le rappeler, ce militant venait du Secteur de Renazé où il avait fait son apprentissage et ses premières armes à la C.F.T.C. Arrivé avec sa famille à Trélazé dans les années 50-60, il s'intégra rapidement dans la région, car c'était un travailleur manuel intelligent et actif d'une haute qualification avec un tempérament militant.

Il était sincère et désintéressé, cela se voyait chez lui à son sérieux et à sa modestie, par le refus de se mettre en avant, s'effaçant devant les honneurs et les avantages. En revanche, il était épris de justice, sa préoccupation parmi d'autres était de participer à l'action des travailleurs et d'aider les plus

démunis, il ne refusa jamais un renseignement ou un service à quiconque.

Retraité, il continua à participer à la vie de son Organisation, sa compétence, sa gentillesse, son accueil resteront dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu et estimé.

Notre Ami Fernand a disparu dans la discréction et le silence. Nous ne l'oublierons jamais.

Jean ILIAS
Ancien Resp. CFDT des
Ardoisières de Trélazé
Administ. U. Rég. Ouest
Conseil. Prud'hommes ANGERS

OMAN

Les mineurs CFDT face à leurs problèmes

Le conseil régional du Syndicat des retraités et veuves des mineurs de fer CFDT s'est réuni à Piennes, salle Gérard-Philipe. Cette importante réunion avait pour but essentiel l'élaboration du plan de travail à réaliser à partir des décisions ou orientations définies au cours du dernier Conseil national des retraités mineurs.

Après avoir rappelé l'ensemble des revendications des retraités, les militants présents ont relevé celles qui leur paraissaient prioritaires et ont mis sur pied les actions et interventions jugées indispensables à mettre en œuvre pour les faire aboutir.

Concernant leur pouvoir d'achat, les retraités mineurs exigent, avec leur Union confédérale des retraités, que l'évolution du pouvoir d'achat des pensions soit identique à celle de la moyenne des salaires et non à celle des prix. Pour la CFDT, la pratique d'une indexation des retraites sur les prix trahit l'esprit du régime par répartition, basé sur la solidarité ; elle prive, par surcroît, l'amélioration du pouvoir d'achat des pensions. Si, depuis 1970, les pensions avaient été indexées sur les prix, elles seraient inférieures de 30 % en 1988.



Concernant le blocage des prestations de chauffage, la CFDT a décidé d'entreprendre une nouvelle série d'actions et de démarches en direction des parlementaires des régions minières. M. Jean Wurtz, secrétaire régional, prendra contact avec le secrétariat des parlementaires en question, pour qu'ils reçoivent une délégation syndicale sur cette importante revendication. M. Roger Pellegrini, administrateur de la Société de secours minière B 25 et membre du bureau, a évoqué à son tour l'avenir de la Sécurité sociale minière et son financement... Il rappela la position fondamentale de la CFDT affirmant que la seule solution positive face aux difficultés de financement de la Sécurité sociale consistait à instaurer une contribution sociale sur tous les revenus, y compris ceux du capital, et non pas uniquement sur les revenus salariaux. Il évoqua enfin l'important travail réalisé par les responsables fédéraux au terme de quatre sessions régionales consacrées à l'avenir de la SSM. Cette large réflexion a abouti à l'élaboration d'une plate-forme finale, véritable outil de travail mis à la disposition des militants dans la lutte de la CFDT pour la défense de la SSM.

Des journées d'études sont programmées pour intensifier leurs connaissances et leur sensibilisation des problèmes posés et des solutions préconisées par la CFDT.



Découvrez l'Alsace

MAISON FAMILIALE
DE
VACANCES DU
HIRTZENSTEIN



SITUATION

La maison de vacances du Hirtzenstein est située sur les premiers contreforts du massif vosgien haut-rhinois entre le Hartmanswillerkopf et le village de Wattwiller (1200 habitants, église du XVème siècle). Intégrée dans la splendide forêt vosgienne à 550 m d'altitude elle tire son unité et son charme sans cesse renouvelé, de la complémentarité de ses aspects changeants.

Pour réussir vos vacances... pour trouver le calme, la détente et le repos dans une ambiance familiale... pour refaire votre plein d'oxygène dans un air tonique et vivifiant... laissez-vous tenter une première fois par le HIRTZENSTEIN... VOUS REVIENDREZ !

ACCUEIL

L'équipe de gérance et d'animation vous propose :

- 22 chambres (avec W. C. et douches à l'étage).
- 12 studios familiaux (avec baignoire et W C intégrés) également adaptés pour l'hébergement et le confort des handicapés.
- 3 salles de réunion (30, 50 et 120 personnes).
- Télévision, terrasses, aire de plein air, ...

Période d'accueil : toute l'année (congé annuel du 15 décembre au 15 février).

En dehors des vacances d'été, la maison est organisée pour l'accueil des familles, des groupes, des retraités, des stages, des séminaires, de classes vertes, etc...

Maison Familiale de Vacances

du

HIRTZENSTEIN

WATTWILLER - 68700 Cernay
Tél. (89) 75.46.95



**Association
Culture et Loisirs
du Travailleur**

Inscrit au Tribunal de Thann Vol. XIII n°11
Agrément du Ministère de la santé publique et de la population
arrêté du 5 7 62 n° 436

PIENNES

aides ménagères c.f.d.t.

Un emploi qualifié qui doit être reconnu



Les aides ménagères CFDT du secteur se sont réunies en assemblée générale, en la salle Gérard-philippe, en présence de MM. René Albrecht et Roger Pellegrini, tous deux responsables régionaux de ce syndicat.

Un premier thème fut débattu à savoir : que serait l'action sociale en faveur des personnes âgées, sans les aides ménagères, sans leur conscience professionnelle et leur dévouement. Cependant les aides ménagères ne se contentent plus de bonnes paroles, elles veulent des actes conduisant à la reconnaissance de leur emploi.

La CFDT exige la possibilité d'accéder à la qualification d'auxiliaire de vie par des formations.

Aide ménagère : un emploi à part entière

Depuis que les déléguées ont été mises en place, à la demande de la CFDT, les choses ont évolué (revalorisation des salaires et prise en compte de l'ancienneté, temps de trajet payé comme temps de travail, prime pour les

gants, forfait d'une heure ou d'une demi-heure pour la préparation des fiches de travail...)

Dès le début, la CFDT a posé le problème de la reconnaissance de l'emploi d'aide-ménagère par la garantie de l'emploi, un salaire décent, une convention collective et des droits sociaux comme les autres salariés. Malheureusement nous sommes loin du compte, c'est pourquoi la CFDT exige dans l'immédiat le paiement des jours fériés, une amélioration des garanties d'emploi, une garantie de revenus en cas de maladie (la CFDT l'a obtenu pour les aides ménagères du Nord) ; un contrat de travail garantissant un minimum d'heure par semaine ou par mois ; une revalorisation des frais de déplacement.

La CFDT, devait dire les délégués, ne demande pas la charité, revendique la dignité qui passe par un statut, une convention collective, et surtout une coordination entre les aides ménagères SSM du Nord et de l'Est.

Face à l'immobilisme des directions, de la CANSSM à Paris, des pouvoirs publics, la CFDT vient d'organiser une importante réunion de coordination des aides ménagères du régime minier le 4 février à Paris.



LORRAINE

POTASSE

Elections conseils de surveillance Mines de Potasse et Groupe EMC.

Le 25 mai auront lieu, pour la seconde fois, les élections pour le renouvellement des administrateurs des Conseils de surveillance MDPA (mines de potasse) et EMC (entreprise minière et chimique). Ces élections revêtent une importance particulière, car elles donnent la possibilité aux représentants du personnel de s'exprimer sur la vie de leur entreprise, essentiellement sur les problèmes économiques, mais également sur les problèmes sociaux. S'il est vrai que le pouvoir n'appartient pas **encore** aux travailleurs, les délégués élus peuvent néanmoins intervenir pour essayer de faire avancer certaines revendications.

Voici la liste des candidats présentés par la C.F.D.T.

E.M.C.

- 1) RIESEMANN Roland
Ouvrier du fond MDPA
Elu CE-CCE
Membre du conseil national de l'Union Fédérale des mineurs C.F.D.T.
- 2) DIRINGER Gérard
Administratif DG-MDPA
Elu CE
Membre du comité de groupe de l'EMC.
- 3) DUMOTIER Jean-Claude
Ouvrier exploitation Sanders
Membre du comité de groupe de l'EMC.
- 4) DIRINGER Bernard
Technicien SCPA
Délégué syndical
Membre du comité de groupe de l'EMC
- 5) Klapuch Jean-Pierre
Ouvrier du fond MDPA
Secrétaire Général du l'Union Fédéral des mineurs C.F.D.T.
- 6) REYNAUD Jean-Paul
Chimiste
Pec-Engineering Lyon

M.D.P.A.

- 1) RIESEMANN Roland
Ouvrier du Fond
Elu CE-CCE
Membre du conseil nationale de l'Union Fédérale des mineurs C.F.D.T.
- 2) BEDNARSKI Roland
Etam Fond
Elu CE
Membre du Bureau Syndical.
- 3) STILL Jean-Jacques
Ouvrier du Fond
Elu CE
Membre du Bureau Syndical.
- 4) TOSCH Pascal
Ouvrier du Fond
Elu CE-CCE
Suppléant Délégué Mineur.
- 5) MANN Jean-Luc
Ouvrier du Jour
Représentant Syndical
Membre du Bureau Syndical.
- 6) HEINY Richard
Ouvrier du Fond
Elu CE.

**DES ADMINISTRATEURS
EFFICACES
AU SERVICE
DES TRAVAILLEURS**



INDEMNITÉS DE CHAUFFAGE DES MINEURS DE FER DE L'EST

* L'attribution de l'indemnité de chauffage aux personnels et aux anciens personnels des mines est inscrit dans l'article 22 du Statut du Mineur établi en conformité de la loi du 14 février 1946.

* Le dernier arrêté ministériel avant le 1^{er} janvier 1975 en avait fixé un montant identique pour toutes les substances d'une même région climatique.

- A partir du 1^{er} janvier 75, aucun arrêté n'a été signé majorant les indemnités de chauffage des mineurs et anciens mineurs de fer alors que dans les houillères, ces indemnités sont indexées sur la valeur du Point UNIRS.

- En novembre 84, les mineurs de fer engageaient une grève qui dura près de 2 semaines. Un des acquis de cette action fut la majoration de 36 % de l'indemnité annuelle de base, qui connaît depuis le 1^{er} janvier 85 un nouveau blocage.

* Le 2^{ème} semestre 78 et pendant l'année 79, les mineurs en retraite âgés de moins de 60 ans, ont vu leur raccordement bloqué ou même diminué de 10 % sur plusieurs trimestres par décision du gouvernement Barre.

Cette situation entraîna à l'époque de nombreuses protestations de tous les syndicats, et même du Patronat.

Voir copie d'un document patronal fait en direction du gouvernement, pour démontrer que le chauffage - logement n'était pas un supplément de la retraite du mineur, mais un élément de cette retraite.

Situation professionnelle et familiale	Coeff.	A	B	C
Ouvrier marié	100	1.100	1.500	
Ouvrier célibataire	60	660	900	
ETAM marié	120	1.320	1.800	
ETAM célibataire	80	880	1.200	
Ouvrier retraité marié (30 ans ou plus)	75	825	1.125	5.557,47
Ouvrier retraité célibataire (30 ans ou plus)	45	550	675	
Veuve	50	495	750	3.694,70
Ouvrier retraité marié (moins de 30 ans)	50	550	750	
Ouvrier retraité célibataire (moins de 30 ans)	30	366	450	
Veuve	33	330	495	
ETAM retraité marié (30 ans ou plus)	90	990	1.350	
ETAM retraité célibataire (30 ans ou plus)	60	660	900	
Veuve	60	660	900	
ETAM retraité marié (moins de 30 ans)	60	660	900	
ETAM retraité célibataire (moins de 30 ans)	40	440	600	
Veuve	40	440	600	

A.- Montant annuel en vigueur au 1^{er} janvier 75 pour toutes les substances de notre région climatique. Ce montant a été bloqué aux mineurs de fer depuis cette date jusqu'au 1^{er} janvier 85.

B.- Montant annuel en vigueur dans les mines de fer Est. Ces barèmes sont inchangés depuis le 1^{er} janvier 85.

C.- Montant annuel actuel dans les H.B.L. L'indemnité est constituée de 3 parties :

- 1- Une indemnité de base indexée sur la valeur du point UNIRS,
- 2- Une indemnité forfaitaire complémentaire (10 % de l'indemnité de base),
- 3- Un complément spécifique.

ÉGALITÉ ?
Pour chacun



LORRAINE

La traditionnelle fête C.F.D.T. du 1^{er} Mai s'est déroulée sous un magnifique soleil et dans une joyeuse ambiance pendant 3 jours. Angelo LIONELLO dans son discours a rappelé les valeurs du militantisme. En voici quelques extraits :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la C.F.D.T., je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui. Nous fêtons cette année le bicentenaire de la Révolution Française, mais aussi le centenaire de la fête du 1^{er} Mai : la presse en a fait largement l'écho. Notre présence aujourd'hui ne doit pas se borner à seulement commémorer un événement, mais bien à faire avancer, chacun dans ses responsabilités les idées des citoyens de 1789 et des travailleurs de 1989.

- IDEE DE FRATERNITE, à un moment où les idées racistes et nationalistes progressent dans l'esprit des gens. Tous ensemble avec la C.F.D.T., dans le respect des différences, des cultures et des religions, nous pouvons bâtir une société fraternelle.

- IDEE D'EGALITE, quand la France compte 3 millions de chômeurs, quand notre société soi-disant moderne côtoie sans pudeur la misère et la pauvreté. Tous ensemble avec la C.F.D.T., donnons à chacun la chance pour un emploi, une vraie formation, un juste salaire.

- IDÉE AUSSI DE LIBERTE dans un monde où l'on assassine des syndicalistes comme au Brésil ou au Mexique. Mais l'idée progresse : nous pouvons nous réjouir de la reconnaissance de Solidarnosc en Pologne. 9 ans de lutte et d'action de tous les militants polonais, avec le soutien de la C.F.D.T., ont permis d'ouvrir un espace de libertés.

La participation de tous est une nécessité pour faire de l'Europe, une vraie Europe Sociale des travailleurs et non pas une Europe de multinationales. Cela c'est le souhait et le défi de la C.F.D.T.

Des femmes et des hommes se sont battus, beaucoup ont perdu leur vie pour des idées. Il reste beaucoup à faire...

Je vous remercie et bon courage.

Déjà, les militants C.F.D.T. s'affairent dans la préparation du 1^{er} Mai 1990 qui doit être plus grandiose encore.

NORD - PAS DE CALAIS



Le 1er mai...

Ce n'est pas que la fête du muguet.

Surtout pas... !

*Rappelons-nous,
c'est la*

FÊTE DU TRAVAIL.

**Ensemble à la
CFDT**

NORD - PAS DE CALAIS LA C.F.D.T. CONTRAINTE DE SE RETIRER DE L'ASSOCIATION L.V.E.

Le 24 juillet 1987, le comité d'Entreprises Bassin avait adopté les statuts pour la mise en place d'une association avec comme objectif : la pérennisation des Activités Sociales et Culturelles au-delà de la durée du Comité de Bassin.

La C.F.D.T. avait, à l'époque, approuvé ces statuts et ses orientations.

Le 28 Mars, lors d'une Assemblée Extraordinaire de cette Association, la C.G.T., la C.F.T.C. et la C.G.C. ont procédé à la modification de ces statuts d'une façon plus ou moins légale, au mépris de la démocratie, conduisant à la marginalisation de la C.F.D.T. qui, après réflexion, a décidé de ne plus participer à ce qu'elle considère une nouvelle association.

Elle a adressé un courrier dans ce sens au Président et au Secrétaire du Comité d'Entreprise Bassin.

La C.F.D.T. avait déjà auparavant, fait une déclaration sur le contenu de la modification des statuts.



POUR LA RENÉGOCIATION DU PLAN SOCIAL

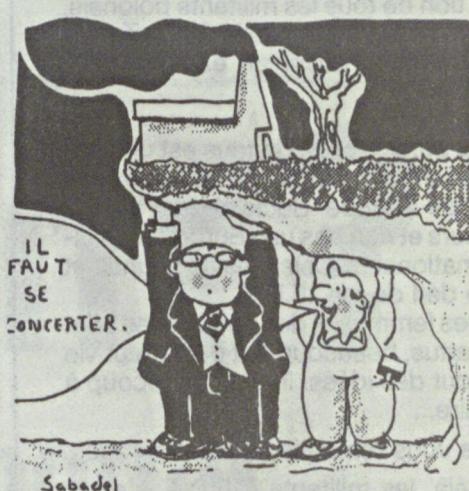
Le 1^{er} Janvier, la direction a mis en application le Plan Social au Siège 9 de l'Escaruelle, dernier puits en activité avec la Fosse 9 de Oignies.

La situation particulière de ces 2 puits (3 ans avant la fermeture), l'expérience vécue dans le cadre de l'application du plan Social dans d'autres établissements, ont conduit les travailleurs de ces 2 puits, à mener l'action en intersyndicale CFDT-CGT-CFTC afin d'obtenir des mesures nouvelles et des améliorations du plan social.

Des actions ponctuelles ont été menées, blocage des produits, retards à la descente, délégations et interventions au CE-Bassin, questionnaire aux travailleurs, lettres aux directions du bassin, de CDF, aux ministères pour obtenir la renégociation du plan social et faire prendre en compte leurs revendications.

Ces actions ont été menées par la base, avec l'appui des syndicats régionaux CFDT-CGT, la CFTC ayant récemment démenti ses propres troupes et les a contraintes à quitter l'intersyndicale.

La direction du bassin refuse toujours d'ouvrir de véritables négociations, de ce fait, l'intersyndicale CFDT-CGT a décidé d'intensifier ses actions avec les travailleurs.



Le développement local repose pour une bonne part sur la concertation des acteurs locaux...

**GAGNEZ
UNE SUPERCIQ!**

VIVE LA
Souscription
89

...et de nombreux lots!

Souscription CFDT

TIRAGE:
LE 29 MAI 1989